

FEDERATION NATIONALE



# LE NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT OCCE / SACEM

DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD EN VIGUEUR 25 AVRIL 2016

RAPPEL : Date RENOUVELLEMENT AGREMENT Jeunesse et Éducation populaire de l'OCCE : 31/01/2008









# NOUVEAUX SERVICES

- ✓ Consultez les tarifs
- ✓ Obtenez vos autorisations en ligne
- ✓ Payez vos factures en un clic
- ✓ Trouvez toutes les réponses à vos questions

### VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT?

Avec ce nouveau site internet, obtenir une autorisation de diffusion de musique n'a jamais été aussi simple :

- 1- Renseignez toutes les informations concernant votre événement
- 2- Validez votre déclaration
- 3- Réglez en ligne (CB ou RIB)
- 4- Vous pouvez diffuser de la musique

## RETROUVEZ DANS VOTRE ESPACE CLIENT:

- ✓ Vos opérations en cours
  - Autorisations
  - Factures Sacem et Spré
  - Devis
- ✓ Vos informations
  - Renseignements personnels
  - Code d'accès et mot de passe
- ✓ Vos contacts dédiés





## KERMESSES ET FETES DES ECOLES

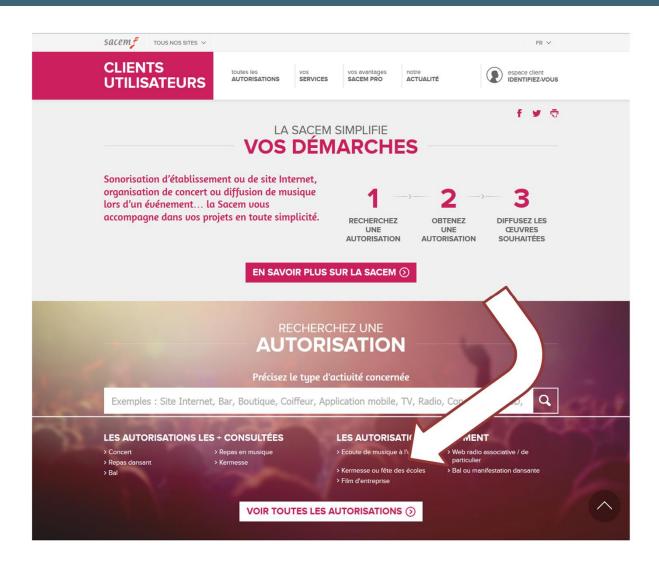
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE : DÉCLAREZ ET RÉGLEZ VOTRE KERMESSE EN LIGNE !



NB OCCE: dans la saisie en ligne, ignorez la rubrique n° adhérent, qui n'est pas une donnée obligatoire. Il n'y a pas de n° adhérent... (info tél siège SACEM)



## KERMESSES ET FETES DES ECOLES





### KERMESSES ET FETES DES ECOLES

### https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles



Vous allez diffuser de la musique lors de de la fête de votre école. La musique interprétée ou diffusée à cette occasion est le fruit du travail d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs de musique qui ont confié à la Sacem la mission de collecter et répartir leurs droits d'auteur.

Alors, n'attendez plus, <u>obtenez dès à présent votre autorisation de diffusion de</u> musique.

En déclarant votre manifestation avant la date de votre kermesse, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur le montant de vos droits d'auteur.

Forfait de droit d'auteur « Kermesse ou fête des écoles » à partir de 44,12€ TTC (réductions incluses).





## Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent

### Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000"

Forfait payable d'avance « Concert, spectacle de variétés »	56,73€ HT
<ul> <li>- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance</li> <li>- 12,5% : réduction association éducation populaire</li> </ul>	45,38€ HT 39,71€ HT, soit <b>44,12€ TTC</b>

TOTAL SACEM = 44,12€ TTC





## Fête des écoles avec spectacle des enfants sur fond sonore avec musique enregistrée

### Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000"

Forfait payable d'avance « Concert, spectacle de variétés »	70,91€ HT
<ul> <li>- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance</li> <li>- 12,5% : réduction association éducation populaire</li> </ul>	56,73€ HT 49,64€ HT, soit <b>55,15€ TTC</b>
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65%  → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit <b>55,55€ TTC</b>

**TOTAL SACEM + SPRE = 55,15€ TTC + 55,55€ TTC = 110,70€ TTC** 





### Fête des écoles avec fond sonore musical

### Entrée gratuite

Forfait payable d'avance « Manifestations avec fond sonore musical »	73,79€ HT
<ul> <li>- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance</li> <li>- 12,5% : réduction association éducation populaire</li> </ul>	59,03€ HT 51,65€ HT, soit <b>57,38€ TTC</b>
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65%  → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit <b>55,55€ TTC</b>

**TOTAL SACEM + SPRE = 57,38€ TTC + 55,55€ TTC = 112,93€ TTC** 





## Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent + fond sonore musical avec musique enregistrée

## Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000"

Forfait payable d'avance « Manifestations avec fond sonore musical »	73,79€ HT
<ul> <li>- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance</li> <li>- 12,5% : réduction association éducation populaire</li> </ul>	59,03€ HT 51,65€ HT, soit <b>57,38€ TTC</b>
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65%  → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit <b>55,55€ TTC</b>

**TOTAL SACEM + SPRE = 57,38€ TTC + 55,55€ TTC = 112,93€ TTC** 





## **DISPOSITIONS PROTOCOLAIRES**

#### **OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT:**

Être en mesure de justifier sa qualité d'adhérent (sauf si présent dans le listing national)

Signer le Contrat Général de Représentation avant la séance

et

Respecter les dispositions contractuelles et protocolaires :

- déclaration préalable de la séance
- payer le forfait avant la séance

ou

- signer le contrat
- remettre les états de recettes et dépenses
- remettre le programme (musique live) -
- régler les droits dans les délais

#### **OBLIGATIONS DE LA FEDERATION:**

Communication et information auprès de ses membres

Remise de la liste des adhérents au niveau national

Saisine obligatoire de la Fédération en cas de litige

Réunion de la commission paritaire pour règlement amiable des litiges





Les diapos suivantes produites par la SACEM sont conservées dans le diaporama à titre d'information





## UNE TARIFICATION SIMPLIFIEE

## « Forfaits payables d'avance » (réforme 2014)

Forfaits applicables aux séances d'économie « modeste » et aux diffusions en fond sonore:

- → concerts, spectacles, séances dansantes avec budget < 3000€ et entrée < 20€
- → repas en musique avec prix du couvert < 40€ et nombre de convives < 250
- → manifestations avec fond sonore musical

## Séances à tarification « au pourcentage » (réforme 2016)

- → concerts, spectacles, séances dansantes, repas en musique hors cadre des « Forfaits payables d'avance »
- → spectacles divers autres que musicaux
- → autres types de séances avec musique et projections audiovisuelles





## FORFAITS SIMPLIFIÉS

CONCERTS ET SPECTACLES DE VARIÉTÉS

Tarif réduit - Valeur 2016-2017

### Forfaits TTC par manifestation

Prix du titre	Montant du budget des dépenses TTC								
d'accès ou de la consommation la	Jusqu'à 1000 €		Tusuu a 1000 E Tusuu a 1500 E		Jusqu'à 2000 €		Jusqu'à 3000 €		
plus vendue	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME	
Séances sans recettes	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,63 "	115,82 "	144,77 "	193,04 "	241,29 "	
Jusqu'à 6 €	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	241,30 "	301,62 "	
Jusqu'à 12 €	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	289,56 "	361,96 "	
Jusqu'à 20 €	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	237,16 "	296,45 "	361,96 "	452,46 "	

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)





## FORFAITS SIMPLIFIÉS



Tarif réduit - Valeur 2016-2017

### Forfaits TTC par manifestation

Prix du titre	Montant du budget des dépenses TTC								
d'accès ou de la	Jusqu'à 1000 €		Jusqu'à 1500 €		Jusqu'à 2000 €		Jusqu'à 3000 €		
consommation la plus vendue	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME	
Séances sans recettes	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	202,66 "	253,34 "	
Jusqu'à 6 €	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	289,55 "	361,95 "	
Jusqu'à 12 €	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	237,16 "	296,45 "	320,93 "	401,16 "	
Jusqu'à 20 €	236,44 "	295,56 "	286,79 "	358,49 "	336,44 "	420,55 "	423,49 "	529,37 "	

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)





## FORFAITS SIMPLIFIÉS



Tarif réduit - Valeur 2016-2017

### Forfaits TTC par manifestation

	Nombre de convives							
Prix du couvert (service compris)	Jusqu'à 100		Jusqu'à 150		Jusqu'à 200		Jusqu'à 250	
(5511100 551114115)	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME
Jusqu'à 15 €	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,62 "	92,66 "	115,82 "	144,79 "	180,98 "
Jusqu'à 22 €	71,69 "	89,62 "	126,85 "	158,56 "	170,97 "	213,71 "	260,62 "	325,77 "
Jusqu'à 30 €	82,73 "	103,40 "	165,46 "	206,83 "	237,17 "	296,45 "	337,82 "	422,28 "
Jusqu'à 40 €	104,79 "	130,99 "	209,59 "	262,00 "	286,79 "	358,49 "	424,67 "	530,82 "

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)





## ÉVÉNEMENTS AVEC FOND SONORE MUSICAL

Valeur 2016-2017

Evénements à entrée libre (tarif réduit)					
Manifestations commerciales, récréatives, culturelles, sportives, politiques	Sonorisation des rues, ou des stands individuels dans les salons/foires/expos				
57,38 " TTC / jour	57,38 " TTC / semaine				
Événements à entrée payante suivant la jauge (ou capacité d'accueil) ou à défaut la fréquentation (antérieure ou attendue) (tarif réduit)					
Jauge jusqu'à 3000 spectateurs	78,25 " TTC / jour				
Jauge jusqu'à 10000 spectateurs	117,90 " TTC / jour				
Jauge jusqu'à 50000 spectateurs	187,80 " TTC / jour				
Jauge jusqu'à 100000 spectateurs	313,01 " TTC / jour				
Au-delà de 100000, par tranche de 25000	104,33 " TTC / jour				



## SÉANCES À TARIFICATION PROPORTIONNELLE

### **NOUVEAUTES AU 01/01/2016**

## LES DROITS D'AUTEUR SONT DETERMINES PROPORTIONNELLEMENT AUX RECETTES REALISEES, ET ASSORTIS D'UN MINIMUM CALCULE SUR LE BUDGET DES DEPENSES

#### 3 CATÉGORIES DE SÉANCES AUXQUELLES CORRESPONDENT 3 TAUX

CATÉGORIE DE SÉANCES	PRINCIPAUX TYPES DE SEANCES	TAUX (TARIF GÉNÉRAL, MUSIQUE VIVANTE)	TAUX ADHÉRENT OCCE (MUSIQUE VIVANTE)	
	Concerts et spectacles de variété			
	Concerts de musique symphonique, folklorique et traditionnelle	44.0/	770/	
Concerts, spectacles musicaux	Bals, séances dansantes	11 %	7,7 %	
	Comédies musicales, spectacles musicaux			
	Repas en musique			
	Ballets, spectacles chorégraphiques			
	Spectacles de cirque traditionnel et contemporain			
Spectacles à pluralité de genre	<b>de genre</b> Spectacles d'illusion, de prestidigitation		2.05.0/	
artistique	Spectacles à caractère historique	5,50 %	3,85 %	
	Projections de film avec accompagnement musical par musiciens			
	Sons et lumières			
	Projections audiovisuelles occasionnelles			
Audiovisuel et spectacles avec musique d'accompagnement	Musique de scène	2 50 %	1 75 0/	
	Spectacles tauromachiques	2,50 %	1,75 %	
	Repas avec simple musique de fond			

Rappel:
réduction de 20% pour déclaration préalable
+
réduction
protocolaire de
12,5% pour les
adhérents OCCE





### **NOUVEAUTES AU 01/01/2016**

#### FRAIS D'APPROCHE

Les frais d'approche (frais de déplacement des artistes) <u>ne font plus partie</u> des composants du budget artistique, et ne sont pas pris en compte dans læssiette de calcul du minimum de garantie assis sur le budget des dépenses.

#### FRAIS DU TRAITEUR

Pour les repas en musique offerts, les frais du traiteur <u>ne sont plus pris en compte</u> pour déterminer le montant des droits. Ils sont désormais calculés sur la base du budget des dépenses (budget artistique, frais technico-artistiques et techniques, et frais de publicité).

### **GRATUITÉS**

Le système de réintégration disparait au profit dune majoration des droits en fonction de la part de gratuits :

Proportion des offerts au regard des payants :	de 5% à 10%	jusqu'à 15%	jusqu'à 20%	plus de 20%
Majoration:	2,5%	5%	10%	15%

### **VIDÉOTRANSMISSION**

Les séances de vidéotransmissions sont intégrées au corps de barèmes avec une nouvelle tarification : taux « musique vivante » correspondant au type de spectacle retransmis avec un **abattement de 25%.** 

